



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/WG.6/3/CPV/3
16 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Troisième session
Genève, 1^{er}-15 décembre 2008

**RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME
CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 15 c) DE L'ANNEXE À LA
RÉSOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME***

Cap-Vert

Le présent rapport est un résumé de deux communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. L'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être à l'absence de communications des parties prenantes. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Le premier cycle de l'Examen étant de quatre ans, les informations qui figurent dans le présent rapport ont principalement trait à des faits qui se sont produits après le 1^{er} janvier 2004.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL ET CADRE

II. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE PAYS

A. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

B. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme

1. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

1. L'Initiative mondiale pour mettre un terme aux châtiments corporels infligés aux enfants note que la Constitution protège les enfants contre «l'exercice abusif de l'autorité au sein de la famille» (art. 87), mais ne proscrie pas les châtiments corporels. Elle ajoute que les châtiments corporels sont interdits dans le système pénal et que des instructions ministérielles interdisent cette pratique à l'école, mais la loi ne l'interdit pas expressément. Les châtiments corporels seraient illicites dans les établissements d'accueil, mais aucun détail n'est donné sur la législation applicable².

2. Le Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde (Réseau des femmes économistes du Cap-Vert) (RFE) indique que la situation d'insécurité au Cap-Vert a été mieux contrôlée, bien que quelques meurtres aient été observés. Il précise que l'utilisation des militaires pour maintenir l'ordre public a beaucoup diminué, même s'ils sont encore utilisés dans quelques cas. Il ajoute qu'actuellement la police fait son travail de manière mieux organisée et que la situation est plus calme à Praia et dans les autres régions du pays. Bien que les gangs organisés de jeunes agissent encore avec une certaine violence, ils sont beaucoup plus calmes³.

3. Le RFE fait savoir qu'il existe toujours des actes de violence entre les groupes rivaux de jeunes, qui n'ont heureusement pas eu de conséquences dramatiques en termes de pertes de vies humaines⁴.

2. Administration de la justice et primauté du droit

4. Le RFE a souligné que la justice cap-verdienne continue d'être très lente et que les prisons sont pleines à cause de la morosité de la justice, les personnes en détention provisoire restant détenues pour une longue période sans être jugées. Il note que ce phénomène de morosité de la justice est aussi l'une des causes des conflits sociaux et qu'il n'y a pas de tribunaux pour les délits mineurs⁵.

3. Liberté d'association et de réunion pacifique

5. Le RFE signale que les manifestations sociales les plus importantes ont été organisées par les travailleurs de certaines entreprises avec l'appui des syndicats et par des propriétaires et chauffeurs des camions et taxis à cause de l'augmentation fréquente du prix du carburant⁶.

4. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

6. Pour le RFE, l'emploi continue d'être l'une des grandes revendications de la population, particulièrement de la jeunesse⁷. En fait, le manque d'emplois figure sans doute parmi les principales raisons des conflits sociaux au Cap-Vert, tout comme les crimes contre les propriétés, le trafic de drogues et autres délits commis par de jeunes chômeurs marginalisés⁸. Le RFE fait savoir que le taux de chômage se situe autour de 25,7 % chez les femmes et de 18,2 % chez les hommes⁹.

5. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

7. Le RFE note que la révision du système d'assurance sociale fondée sur le relèvement de l'âge de la retraite de 60 à 65 ans pour les travailleurs de l'administration publique doit être présentée et recommande que le Gouvernement en discute avec les syndicats¹⁰.

8. Le RFE souligne que la terre, dans les zones urbaines et rurales, continue d'être une source de conflits entre la population et les autorités nationales et municipales et que, dans les grands centres urbains, la population la plus pauvre occupe des terrains appartenant à l'État et aux particuliers de façon désordonnée, créant des zones vulnérables sur le plan social, en conflit avec les autorités. Il ajoute que les citoyens accusent souvent les autorités de discrimination dans la distribution des terrains pour la construction d'habitations dans les zones urbaines¹¹.

6. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

9. Selon le RFE, le Cap-Vert continue de recevoir des émigrants des pays voisins d'Afrique occidentale, mais d'une façon plus organisée car ils ne passent plus par les frontières, profitant de leur situation de citoyens de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Néanmoins, beaucoup d'entre eux restent au Cap-Vert. Le RFE souligne que les bateaux transportant des clandestins, qui ont généralement pour but d'atteindre l'Europe, sont rares car, grâce à l'appui de l'Union Européenne, les contrôles de la zone maritime exclusive du Cap-Vert sont plus organisés¹².

III. PROGRÈS, MEILLEURES PRATIQUES, DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES

10. Le RFE indique que le Cap-Vert est un pays dont les principaux défis sont le développement, le fonctionnement de la démocratie et la préservation de la paix¹³.

11. Le RFE précise que la prolifération des armes au sein de la population commence à être préoccupante et dangereuse¹⁴. Dans ce cadre, il rappelle que le Parlement du Cap-Vert a déjà ratifié plusieurs protocoles, mais qu'il n'a pas encore ratifié la Convention sur la prolifération des armes légères, comme les autres pays de la CEDEAO¹⁵.

12. Le RFE estime également que les élections engendrent toujours beaucoup de tension entre les sympathisants des partis politiques; la démocratie doit donc être consolidée et les élections doivent être organisées de façon à ce que les fraudes électorales soient minimales¹⁶.

13. Par ailleurs, selon le RFE, l'administration publique doit fonctionner selon des règles propres et sans interférence des partis politiques. Le clientélisme et le népotisme doivent être combattus par tous car ils constituent une source de conflits. En outre, la bonne gouvernance doit demeurer un défi constant pour la consolidation de la démocratie¹⁷.

14. Pour le RFE, le Gouvernement du Cap-Vert doit appuyer les projets économiques de création d'emplois car le chômage des jeunes est un grand obstacle à la paix sociale¹⁸.

IV. PRIORITÉS, INITIATIVES ET ENGAGEMENTS NATIONAUX ESSENTIELS

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org (One asterisk denotes a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council.)

Civil society

GIEACPC* The Global Initiative To End All Corporal Punishment of Children, London, United Kingdom

RFECV Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde (Reseau Des Femmes Economistes du Cap Vert), Praia, Cape Verde

² The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, UPR Submission, 18 July 2008, para.1.

³ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde UPR Submission, page 1, para.4.

⁴ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.7.

⁵ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.1, para.6.

⁶ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.3, para.6.

⁷ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.5.

⁸ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.1, para.5.

⁹ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.3, para.3.

¹⁰ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.3, para.11

¹¹ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.1, para.4.

¹² Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.1, para.8.

¹³ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.7.

¹⁴ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.8.

¹⁵ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.4, para.2.

¹⁶ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.9.

¹⁷ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.10.

¹⁸ Rede Das Mulheres Economistas de Cabo Verde, op. cit., p.2, para.11.
